

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE OFFICIELLE

Une Déclaration concernant l'échange des actes de l'Etat-Civil entre la Principauté de Monaco et le Royaume d'Italie a été signée à Rome le 31 mars 1901 par LL. EE. M. Dugué de Mac Carthy, Ministre Plénipotentiaire du Prince, et M. Prinetti, Ministre des Affaires Étrangères d'Italie.

Par Ordonnance du 2 avril 1901, M. Joseph-Mathias-Michel Erre, agent de police à Monaco, a été autorisé à accepter et à porter la Médaille Coloniale avec agrafe *Madagascar*, qui lui a été décernée par S. Exc. le Ministre de la Marine de la République Française.

Par Ordonnance du 8 du même mois, la médaille d'honneur de 2<sup>e</sup> classe a été accordée au sieur Pio Néri, chef de restaurant à Monte Carlo, pour acte de dévouement accompli le 13 mars 1900.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

C'est cette semaine que va se réunir au Musée Océanographique de Monaco, le Congrès international Maritime, dont la séance solennelle d'ouverture, honorée de la présence de S. A. S. le Prince Albert, aura lieu le vendredi 12 avril, à 2 heures et demie de l'après-midi.

Nous rappelons que pour accueillir les Congressistes étrangers qui vont être nos hôtes, il a été formé un Comité de réception, ainsi composé :

#### Membres d'Honneur :

MM. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco ;  
Colonel Comte de Christen, Commandant Supérieur des Gardes d'honneur et des Carabiniers de S. A. S. ;  
Bernich, Conseiller privé de S. A. S., Conseiller d'Etat, Inspecteur général des Finances ;  
Saige, Conseiller d'Etat, correspondant de l'Institut de France ;  
Jolivot, Conseiller d'Etat, président du Comité de l'Instruction Publique ;  
D'Alverny, Vice-Président du Tribunal Supérieur ;  
De Loth, premier adjoint, avocat ;  
Camille Blanc, Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer.

#### Président :

M. le Baron de Rolland, Vice-Président du Conseil d'Etat, Président du Tribunal Supérieur, Vice-Président de l'Association Internationale de la Marine.

#### Membres :

MM. de Monicault, Conseiller d'Etat, Avocat général ;  
Comte de Maleville, Conseiller d'Etat, Secrétaire général du Gouvernement ;  
Capitaine Carr, Commandant en second du yacht *Princesse-Alice* ;  
Docteur Richard, Directeur du Musée Océanographique ;  
Blanchy Jean, Sous-Secrétaire des Commandements de S. A. S. le Prince ;  
Mareschal, Juge au Tribunal Supérieur ;  
De Villeneuve, Substitut de l'Avocat général ;  
Georges Bornier, Directeur général de la Société des Bains de Mer ;  
Feuillerade, Inspecteur des Travaux publics ;  
Etienne Gastaldi, Secrétaire de la Chancellerie de l'Ordre de Saint-Charles ;  
Médecin François, Président de la Société des Régates ;  
Blanchy Adolphe, Attaché au Secrétariat des Commandements de S. A. S. ;  
Fuhrmeister Adolphe, attaché au Secrétariat des Commandements de S. A. S. ;  
Noghès, Chef de bureau au Gouvernement ;  
Bérenger, Chef du Secrétariat de la Société des Bains de Mer.

Le programme des travaux du Congrès et celui des fêtes données à cette occasion dans la Principauté, sont définitivement arrêtés dans l'ordre suivant :

### PROGRAMME DES TRAVAUX

#### I

##### ASSISTANCE AUX GENS DE MER.

A. Maison du marin. — B. Sous quelle forme pourrait-on organiser des maisons de marins internationales. — C. Asile pour les vieux marins. — D. Asiles pour les enfants des marins.

#### II

##### ASSISTANCE OBLIGATOIRE EN MER.

#### III

##### PROCÉDÉS DE SAUVETAGE.

A. Assistance des aéronautes par les marins et des marins par les aéronautes. — L'ancre flottante et ses applications. — Application des déviateurs aéronautiques aux cerfs-volants et ballons divers de sauvetage.  
B. Le filage de l'huile et les moyens d'en obtenir l'emploi.

#### IV

##### Océanographie.

A. Courants sous-marins. — B. Observatoires météorologiques maritimes. — C. Cartes hydrographiques.

#### V

##### UNIFICATION INTERNATIONALE DE L'ÉCLAIRAGE ET DU BALISAGE DES CÔTES.

#### VI

##### TÉLÉGRAPHIE SANS FIL, AÉRIENNE ET SOUS-MARINE.

#### VII

##### POSTE MARITIME PAR PIGEONS VOYAGEURS.

#### VIII

##### INFLUENCE DU YACHTING SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PUISSANCE MARITIME D'UN PAYS.

#### IX

##### CONCOURS DONNÉ PAR LA MARINE MARCHANDE A LA MARINE DE L'ÉTAT ET RÉCIPROQUEMENT.

#### X

##### BUREAU MARITIME INTERNATIONAL PERMANENT.

#### XI

##### TRIBUNAUX MARITIMES INTERNATIONAUX.

#### XII

##### PÊCHE A VAPEUR.

### PROGRAMME DES FÊTES

Vendredi 12 avril. — Représentation de gala au théâtre de Monte Carlo : *Samson et Dalila*, opéra de Saint-Saëns.

Samedi 13. — Banquet à l'hôtel de Paris, sous la haute présidence de S. A. S. le Prince.

Dimanche 14. — Excursion en mer. Expériences de télégraphie sans fil. Banquet au Grand Hôtel du Cap d'Antibes.

Le soir, à 10 heures, réception au Palais de S. A. S. le Prince.

Lundi 15, à 9 heures du soir. — Fête vénitienne — Feu d'artifice — Illuminations générales.

Ajoutons que l'organisation de la grande fête vénitienne qui terminera brillamment, lundi soir, la série des fêtes, a été confiée à la Société des Régates de Monaco qui a décidé de distribuer les prix suivants aux bateaux qui seront les mieux décorés :

YACHTS A VAPEUR. — 4 prix de : 1 bannière et une bourse de 50 francs pour l'équipage.

YACHTS A VOILE. — 2 prix de 150 francs ; 2 prix de 100 francs ; 2 prix de 60 francs ; 2 prix de 50 francs.

EMBARCATIONS DE PLAISANCE, DE COMMERCE ET DE PÊCHE. — 3 prix de 60 francs ; 3 prix de 50 francs ; 3 prix de 40 francs ; 3 prix de 30 francs ; 3 prix de 20 francs ; 3 prix de 15 francs ; 3 prix de 10 francs.

Pour faciliter la décoration, il sera fourni par la Société des Régates à chaque embarcation de plaisance, de commerce et de pêche : 20 lanternes vénitiennes.

A chaque bateau lesteur et de commerce : 100 lanternes vénitiennes.

En outre des prix ci-dessus, il sera alloué supplémentairement comme indemnité :

1<sup>o</sup> A chaque embarcation de plaisance, de commerce et de pêche attachée au port de Monaco, 10 francs ;

2<sup>o</sup> A chaque embarcation de plaisance, de commerce et de pêche du littoral, 15 francs ;

3<sup>o</sup> A chaque bateau lesteur et de commerce, 25 francs.

Les lanternes vénitiennes qui seront fournies pour la décoration, devront être rendues à la Société.

Les propriétaires de yachts à vapeur, à voile, d'embarcations de plaisance, de commerce, de pêche, de bateaux lesteurs et de commerce, qui désirent prendre part à cette fête sont priés de se faire inscrire au siège de la Société, Thermes Valentia, boulevard de la Condamine, avant le dimanche 14 avril, à midi.

### AVIS

Le Maire prévient ses administrés que le 15 courant il y aura, à l'occasion du Congrès de l'Association Internationale de la Marine, une fête nautique dans le Port ; il engage les propriétaires des maisons ayant vue sur la mer (côté nord) à illuminer pour rehausser l'éclat de la fête.

Au théâtre des Variétés a eu lieu mercredi soir une soirée de gala au cours de laquelle les amusants fantoches de M. Guerci, ont fait merveille. S. A. S. le Prince Albert, qui avait daigné honorer de Sa présence cette soirée populaire, a été l'objet des plus chaleureuses manifestations.

A la suite de la fête de charité donnée par le Comité de bienfaisance de la Colonie française, M. Marion, président de ce Comité, a remis à S. Exc. M. le Gouverneur Général les sommes suivantes :

Pour le Bureau de bienfaisance.....	250 fr.
Pour l'œuvre de Saint-Vincent-de-Paul	250 »
Pour la Communauté des Sœurs de Bon-Secours.....	200 »
Total...	700 fr.

Le même Comité a adressé d'autre part, à la même occasion, pour leurs pauvres :

A M. le curé Mercier .....	200 fr.
A M. le Maire de Monaco.....	100 fr.
A l'Orphelinat des Dominicaines de Monte Carlo, rue Belle-Vue .....	100 fr.

Le Bureau de Bienfaisance a reçu les sommes ci-après, abandonnées au profit des pauvres par des personnes les ayant reçues en récompenses de la remise de bijoux perdus :

20 francs reçus de M<sup>me</sup> Kent, par M. Pierre Ceresa ;  
5 francs reçus de M<sup>me</sup> Fuchs, par M. Weber.

Une fort intéressante Exposition Internationale d'Affiches artistiques est ouverte depuis samedi dans une des salles du Palais des Beaux-Arts. D'après les conditions de ce concours original, n'ont été admises que des affiches exécutées en ces deux dernières années et chaque exposant n'a pu envoyer que deux exemplaires de sujets différents. En outre, il est spécifié que les visiteurs de l'Exposition du Palais des Beaux-Arts recevront un billet de vote numéroté et attaché à leur ticket d'entrée ; ils y inscriront le numéro de l'affiche qui leur paraîtra préférable, et déposeront leur bulletin dans une boîte scellée, qui sera ouverte, en séance publique, le 6 mai. L'artiste, dont le nom aura réuni le plus grand nombre de suffrages, recevra une prime de deux mille francs.

L'Exposition comprend de nombreux spécimens de divers pays : l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie et le Japon y sont représentés dans ce que cet art moderne de l'affiche-illustrée a produit de plus curieux et de plus artistique.

Le prix d'entrée n'est que de cinquante centimes et nul doute que le public ne se presse en foule à cette nouvelle attraction offerte à nos hivernants par l'intelligente Administration de la Société des Bains de Mer.

La Société des mandolinistes, *L'Accord Parfait*, fondée récemment dans la Principauté, avait convoqué jeudi soir plusieurs notabilités monégasques à assister à une audition qui a eu lieu dans la nouvelle salle de ses répétitions. Les assistants ont été heureux de constater les progrès des jeunes sociétaires qui, sous la direction habile de leur chef, M. Bonino, ont fait grand honneur à leur président dévoué, M. Jules Crovetto.

La fête populaire donnée par la Société la *Lyre Monégasque*, avec le bienveillant concours de la Société des Bains de Mer de Monaco, a attiré pendant l'après-midi et la soirée de dimanche et d'hier, une affluence joyeuse au terrain Radziwill. Les concerts donnés par l'excellente musique de la Société, le bal d'enfants en matinée et le grand bal du soir ont également réussi, et l'entrain n'a pas été moins grand autour des nombreuses baraques foraines qui entouraient la salle de concert et de bal. M. le chevalier Joseph Marquet, prési-

dent de la *Lyre Monégasque*, et tous les organisateurs méritent des félicitations pour la parfaite organisation de cette fête populaire.

Le vaillant petit yacht *Monaco*, battant pavillon de notre Société des Régates, a brillamment gagné, samedi dernier, jour de clôture des régates internationales de Nice, le prix d'honneur de la grande course des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries réunies, prix consistant en une médaille d'or, accordée par le Ministre de la Marine, et une somme de mille francs.

Après les belles représentations de M. Ermete Novelli et de sa troupe qui nous ont fait leurs adieux jeudi dernier, le théâtre de Monte Carlo va rouvrir ses portes dès ce soir par la première représentation d'une série d'opérettes données avec le concours des meilleurs artistes parisiens. Successivement seront représentés avec un soin particulier de mise en scène et d'interprétation *Joséphine vendue par ses sœurs*, de M. Victor Roger ; *Véronique*, de M. André Messager ; *Rip*, de M. Robert Planquette ; *La Belle au bois dormant*, de M. Ch. Lecocq ; *La Poupée*, de Ed. Audran ; *Les Saltimbanques*, de M. Louis Ganne.

*Joséphine vendue par ses sœurs* qui commencera ce soir cette suite de charmants spectacles de printemps, sera donnée avec le concours de M<sup>lles</sup> Mily-Meyer et M<sup>me</sup> Jeanne Thibault, créatrices de leurs rôles, MM. Jean Périer, Regnard, Lamy, M<sup>me</sup> Léonie Laporte, dont les noms sont très bien connus de notre public.

Ces représentations d'opérettes seront dirigées par M. Coudert, ancien directeur des Bouffes-Parisiens, qui pour la partie chorégraphique a engagé M<sup>lle</sup> Hirsch, première danseuse de l'Opéra de Paris, et pour la partie musicale, M. D. Thibault, le chef d'orchestre qui fut déjà vivement apprécié, lors de l'agréable série de représentations du même genre données à Monte Carlo en 1899.

Au Concert classique de jeudi dernier, le public fidèle des grandes auditions musicales de Monte Carlo a fait fête à M. Narici, dont on a vivement apprécié et applaudi le double talent de compositeur savant et de pianiste de premier ordre. Sa *Fantaisie symphonique* pour piano et orchestre est une œuvre de haut mérite qui a été interprétée à la perfection. Signalons d'autre part, au très beau Concert international qui a été consacré dimanche après-midi aux œuvres symphoniques de l'Ecole Russe, le succès obtenu par M. Boucherle, qui, lui aussi, est un véritable virtuose du piano.

Jeudi 11 Avril 1901, à 2 heures 1/2 du soir

## 20<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE  
sous la direction de M. Léon JEHIN  
avec le concours de Madame G. FERRARI, pianiste

<i>Haendel et Gretel</i> , prélude .....	Humperdinck.
<i>Symphonie</i> , pour piano et orchestre....	V. d'Indy.
Sur un air montagnard français (1 <sup>er</sup> audit.)	
Madame FERRARI.	
<i>Marche Funèbre</i> .....	Jules Cohen.
Avec les Chœurs (voix de femmes).	
A. <i>Œuvre posthume</i> .....	Chopin.
B. <i>Waldesrauschen</i> .....	Liszt.
C. <i>Polonaise</i> (n <sup>o</sup> 8).....	Chopin.
Madame FERRARI.	
Ballet d' <i>Ascanio</i> .....	Saint-Saëns.

Dans ses audiences des 2 et 3 avril courant, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Pierre Massari, né à Gragnano (Italie), le 12 août 1860, garçon d'hôtel, demeurant à Nice, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Christophe Dumas, né à Vinzelles (Puy-de-Dôme), le 17 septembre 1870, propriétaire, demeu-

rant à Vinzelles, un an prison et 50 fr. d'amende, pour vol ;

Charles Melegari, né à Casal-Buttano (Italie), le 29 septembre 1841, sablier à Monaco, quinze jours de prison et 16 francs d'amende (privé des droits prévus en l'article 256 du Code Pénal), pour ivrognerie ;

Henri-Pascal Goupil, né à Pavilly (Seine-Inférieure), le 5 septembre 1850, journalier, sans domicile fixe, un mois de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion (récidive).

## SUR LE LITTORAL

M. le Président de la République est arrivé hier matin officiellement à Nice, où une réception grandiose lui a été faite.

Le train présidentiel est entré en gare à dix heures dix, signalé par le premier coup de la salve de 101 coups de canon qui a salué le chef de l'État.

M. Loubet, en habit et portant le grand cordon de la Légion d'honneur, descend de son wagon-salon, suivi de M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères ; M. le général André, ministre de la Guerre ; M. Dupuy, ministre de l'Agriculture ; M. le général Metzinger, commandant le XV<sup>e</sup> Corps d'armée ; MM. Raiberti, Rouvier, Poullan, Borriglione et Bischofsheim, députés des Alpes-Maritimes ; M. Etienne, député d'Oran, M. Hibert, maire de Cannes ; M. Crozier, chef du Protocole ; le général Dubois, chef de la Maison militaire du Président ; M. Combarieu, secrétaire général de la Présidence ; le colonel Bataille ; le commandant Huguet ; M. Noblemaire, directeur de la Compagnie P.-L.-M., etc.

Dans le salon d'honneur, où il se rend aussitôt, le Président de la République est reçu par M. Honoré Sauvan, maire de Nice, entouré de tous les membres de la Municipalité. Après les souhaits de bienvenue, M. Loubet se dirige vers la cour de la gare, où il décerne d'abord des médailles d'honneur à un certain nombre d'anciens employés du P.-L.-M., puis il procède, avec le cérémonial habituel, à la remise de décorations (Légion d'honneur et Médaille militaire) aux officiers et sous-officiers nouvellement promus.

Le Président monte ensuite dans son landau, attelé à la daumont et conduit par des artilleurs. Avec lui ont pris place M. le général Metzinger, M. Combarieu et M. le Maire de Nice. Les ministres et les principaux personnages de la suite montent dans les autres landaus et, escortés par les gendarmes à cheval et un escadron de cuirassiers, le cortège se dirige vers la Préfecture, au milieu de la double haie des troupes.

De nombreux applaudissements saluent le Chef de l'Etat. Sur tout le parcours, la foule est considérable, soit sur les trottoirs, soit aux balcons et fenêtres de toutes les maisons. Sur la place Masséna, où se dresse un magnifique arc de triomphe, le coup d'œil est particulièrement imposant.

A la Préfecture, M. le Président de la République a reçu, dans la matinée, toutes les autorités civiles et militaires du département des Alpes-Maritimes, ainsi que le Corps consulaire de Nice et M. André, consul de France dans la Principauté, accompagné des membres du bureau du Comité de bienfaisance de la Colonie française à Monaco.

Après un déjeuner du 60 couverts, offert à la Préfecture, l'après-midi du Président a été fort occupée par des visites successives au Concours agricole, à l'Exposition florale, et au Concours de gymnastique. Ces diverses visites ont donné lieu aux plus éclatantes manifestations.

A 7 heures et demie, a eu lieu dans la salle de théâtre du Casino Municipal un grand banquet offert à M. Loubet par la Municipalité niçoise. M. le Gouverneur Général de la Principauté qui était présent et avait été placé à la table d'honneur, a été présenté par M. Crozier, directeur du Protocole, à M. le Président de la République qui lui a adressé les paroles les plus flatteuses à l'égard de Son Altesse Sérénissime et de la Principauté.

A l'issue de ce banquet où des discours ont été prononcés par le Maire de Nice et par M. Loubet, le Président a assisté du haut de la terrasse du Casino au très beau feu d'artifice tiré dans les jardins de la place.

Masséna. Le cortège présidentiel s'est ensuite reformé pour se rendre à l'Opéra où était donnée une soirée de gala.

La salle était magnifiquement illuminée et décorée. Dans la grande loge d'honneur, le Président de la République a assisté à la seconde partie du programme, comprenant d'abord la *Marseillaise* chantée par M<sup>me</sup> Fiérens et les chœurs de Nice, puis deux grands morceaux de chants et de musique remarquablement interprétés, sous la direction de M. Léon Jehin, par l'orchestre et les chœurs du théâtre de Monte Carlo.

Le Président s'est retiré après la seconde partie de la représentation, rentrant à pied à la Préfecture avec les personnes de sa suite.

Tel est le résumé de cette belle réception qui honore la ville de Nice et l'éminent Chef d'État qui en a été l'objet.

Après la journée d'aujourd'hui, dont le programme comprenant de nombreuses visites aux hôpitaux, à la tombe de Gambetta, au port, etc., n'est pas moins chargé que celui d'hier, M. le Président quittera Nice demain matin et ira s'embarquer en rade de Villefranche à bord du *Saint-Louis* pour se rendre par mer à Toulon, accompagné par une division de l'escadre de la Méditerranée.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**De Berlin à Vladivostok par le chemin de fer sibérien.** — Un magistrat allemand, Herr Emil Prost, vient, le premier, d'accomplir, sur le chemin de fer sibérien, le parcours total de Berlin à Vladivostok. Accompagné de M. Komiya, l'agent du gouvernement japonais, il a même poussé jusqu'à Wnegata et à Tokio, où il est arrivé sans encombre après vingt-huit jours et demi de voyage. Selon lui, on pourrait facilement gagner une semaine sur la durée du trajet, en accélérant la marche des trains à partir d'Alexandrowo. En effet, Heer Prost a remarqué que la vitesse diminuait constamment à mesure que l'on s'avance vers l'Oural d'abord, vers l'Extrême-Orient ensuite. Ainsi, horaires en main, il a calculé que, de Berlin à Alexandrowo, le train marchait à la vitesse commerciale de 75 kilomètres à l'heure. D'Alexandrowo à Moscou, l'allure tombe tout de suite à 43 kilomètres; de Moscou à Tcheliabinsk, la vitesse est de 38 kilomètres et demi; de Tcheliabinsk à Ob, 30 kilomètres 400; d'Ob à Irkoutsk, 25 kilomètres 600; enfin, de Missowaya, sur le bord du lac Baïkal à Vladivostok, terminus de la ligne sibérienne, le train ne marche plus qu'à l'allure de 16 kilomètres à l'heure; encore, en arrivant à Sretinsk, Heer Prost eut-il à subir un retard, par suite de l'encombrement des voies, de trente-six heures sur l'horaire officiel. Tous les trains sont bondés d'émigrants allant, avec leurs familles, s'établir dans la province de l'Amour. Quant au prix, Herr Prost a payé, au tarif ordinaire, 1,100 francs pour son transport de Berlin à Tokio, tout compris, ce qui ne semble pas très cher pour 684 heures de voyage.

**Phénomène de mirage du mont Fairweather (Alaska).** — Un groupe de savants prépare actuellement à Victoria, dans la Colombie britannique, une expédition aux glaciers du mont Fairweather, dans l'Alaska. Ces savants vont étudier le curieux phénomène de mirage de la « ville silencieuse de l'Alaska » dont le duc des Abruzzes rapporta un croquis à la plume lors de son voyage dans ces régions, il y a quatre ans. Ce phénomène de mirage, visible en juin, s'étend sur une longueur de 8 kilomètres et présente une analogie frappante avec la vue de la ville de Bristol, en Angleterre. L'expédition en prendra des photographies, notera le temps, les conditions atmosphériques, etc., et communiquera avec Bristol pour s'assurer si ces conditions concordent avec celles relevées dans cette ville et si c'est bien réellement le panorama du port anglais qui se trouve transporté, par un étrange caprice de la nature, dans les solitudes montagneuses de l'Alaska.

**Cinématographe à pellicule non perforée.** — Les rubans pelliculaires employés en cinématographie sont pourvus littéralement de perforations dans lesquelles s'engrènent les dents de la roue directrice. Ces perforations qui existent également sur les pellicules employées au tirage des bandes positives sont une cause

fréquente de détérioration du ruban pelliculaire et lorsqu'elles s'agrandissent par l'usage répété, elles occasionnent ce mouvement vacillatoire si fatiguant que l'on remarque sur l'écran de projection.

Parmi les divers systèmes qui ont été proposés pour supprimer ce grave défaut, il en est un très simple que signale *Scientific American* et qui vient de faire l'objet d'un récent brevet. L'inventeur M. William Esmond supprime dans son système toute perforation de la pellicule et le déroulement s'effectue d'une façon différente et moins compliquée que dans les systèmes actuels. La pellicule sensible est enroulée comme d'habitude sur une bobine; elle est conduite entre deux cylindres-guides vers la partie inférieure de l'appareil. Sur son chemin elle rencontre un plateau situé dans le plan focal de l'objectif et qui est destiné à assurer la planité de la surface sensible pendant l'impression successive des phototypes.

La progression de la pellicule est obtenue à l'aide d'un mouvement à mâchoires composé de deux portions de cercle tournant en sens inverse. La longueur des segments a été calculée de manière à ce que le déroulement se produise d'une façon régulière et continue sauf pendant le temps où la pellicule doit rester immobile sur le plateau. Par conséquent le déplacement de la pellicule ne se produit que lorsque le contact est établi entre la pellicule et les parties circulaires de l'engrenage. Le ruban pelliculaire ayant été amorcé sur la bobine réceptrice, celle-ci reçoit la pellicule au fur et à mesure de la progression. Comme dans tous les appareils similaires, le mouvement de l'obturateur est rendu solidaire de celui de la pellicule.

## MARINE ET COLONIES

**L'Exposition universelle de Glasgow.** — Une exposition universelle et internationale aura lieu à Glasgow, de mai à novembre 1901 sous le patronage de S. M. I. et R. Edouard VII et avec la participation officielle et financière de la municipalité de Glasgow, sous la présidence de lord Provost de Glasgow.

Un fonds de garantie de 10 millions a été souscrit. Le plus beau parc de la ville a été affecté à cette exposition.

Glasgow, qui est la seconde ville du Royaume-Uni (731.000 habitants, 1.500.000 avec les environs), est une métropole très riche et très puissante, en communication maritime directe avec les Etats-Unis et le Canada, et le centre du commerce d'exportation pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande et une grande partie de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud.

Il est utile de rappeler que le chiffre des exportations de France en Angleterre a été d'un milliard 200 millions en 1899, c'est-à-dire le tiers de notre commerce total d'exportation.

La ville de Glasgow a déjà organisé en 1888 une première exposition qui a obtenu un grand succès, ayant laissé près de 2 millions de bénéfice net, après avoir reçu plus de sept millions de visiteurs, et le Comité français des expositions à l'étranger, considérant l'intérêt que l'industrie française devait prendre à l'Exposition de 1901, y a donné toute son attention depuis la fin de 1898.

Les négociations entre le Comité français et l'Administration de l'Exposition de Glasgow aboutirent en octobre à un contrat qui affecte à la France, dans des conditions avantageuses, l'emplacement le mieux situé dans le palais principal et confie au Comité français des expositions à l'étranger l'organisation officielle de la totalité de la section française.

Un comité spécial a été formé sous le nom de : « Comité de la section française à l'Exposition de Glasgow en 1901 ».

Soixante-quinze membres se sont fait immédiatement inscrire, leur adhésion entraînant leur participation comme exposants.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

## VENTE par suite de faillite

d'un fonds de commerce de **Nouveautés, Modes et fournitures de modes**, sis à Monte Carlo, boulevard des Moulins.

S'adresser au Syndic, M. Croco, à Monaco.

## AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont informés que l'Assemblée Générale ordinaire convoquée pour le 8 Avril courant ne peut avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 41 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion qui aura lieu le **Vendredi 19 Avril**, à deux heures de relevée, au siège social, à Monaco.

## ORDRE DU JOUR :

**Rapport du Conseil d'Administration sur l'Exercice 1900-1901.**

**Rapport des Commissaires.**

**Approbation des comptes, s'il y a lieu.**

**Fixation du dividende.**

**Acquisition et cession de terrains.**

**Ratification de la nomination du Directeur Général.**

**Nomination des Commissaires des Comptes.**

## MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 1<sup>er</sup> au 7 Avril 1901

NICE, yacht à vap. <i>Ariès</i> , angl., c. E. Hore,	sur lest.
— yacht à vap. <i>Puritan</i> , angl., c. Callum,	—
— y. à vap. <i>Grâce d'Arling</i> , angl., c. Richard James,	—
— yacht à vap. <i>Andria</i> , angl., c. Beackfort,	—
MENTON, yacht à vap. <i>Gabrielle</i> , fr., c. Ricord,	—
NICE, yacht à vap. <i>Sagitta</i> , angl., c. Merwman,	—
AJACCIO, yacht à vap. <i>Sapphire</i> , angl., c. Elliot,	—
GÈNES, yacht à vap. <i>Lady Gipsev</i> , angl., c. Tisler,	—
NICE, yacht à vap. <i>Perlona</i> , angl., c. Anderson,	—
CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	sable.
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—
SAINTE-MAXIME, b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon,	bois et vin.

Départs du 1<sup>er</sup> au 7 Avril

MENTON, yacht à vap. <i>Gabrielle</i> , fr., c. Ricord,	sur lest.
NICE, yacht à vap. <i>Sapphire</i> , angl., c. Elliot,	—
— yacht à vap. <i>Perlona</i> , angl., c. Anderson,	—
— yacht à vap. <i>Andria</i> , angl., c. Beackfort,	—
— yacht à vap. <i>Ariès</i> , angl., c. E. Hore,	—
— y. à vap. <i>Grâce d'Arling</i> , angl., c. Richard James,	—
CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	sable.
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—
— b. <i>Fortune</i> , fr., c. Dalbéra,	—
A LA MER, yacht à vap. <i>Lady Gipsev</i> , angl., c. Tischer,	—

## TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

### AVIS

Par jugement en date du 2 avril courant, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur a déclaré le sieur **David PERRET**, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour.

M. PICOT-LABEAUME, juge du siège, a été nommé commissaire, et M. RAYBAUDI, syndic provisoire de ladite faillite.

Monaco, le 4 avril 1901.

Pour le Greffier en Chef,  
A. Croco, C. G.

Etude de M<sup>e</sup> A. BLANC, notaire à Monaco  
39, rue Grimaldi, 39

## PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, le vingt-huit février mil neuf cent un, enregistré, monsieur Jules-Joseph DEVRED, Receveur des Postes et des Télégraphes à Monte Carlo,

y demeurant, ayant élu domicile à Monaco en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire, a acquis de : 1<sup>o</sup> monsieur Jean-Pierre PEYROU, docteur en médecine, demeurant à Versailles ; 2<sup>o</sup> monsieur Edmond Charles CALLY, inspecteur des hôpitaux de la ville de Paris, y demeurant ; 3<sup>o</sup> Et monsieur Lucien-Charles PEYROU, étudiant en médecine, demeurant à Versailles, ayant tous élu domicile en la même étude dudit M<sup>e</sup> Blanc, notaire.

Une maison sise à Monaco, quartier de Monte Carlo, passage Grana prolongé, dite *Villa Muller*, élevée sur caves, d'un rez-de-chaussée et de deux étages, portée au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 275 de la section D et confinant : au midi, au passage Grana, contigu à la villa Ravel ; à l'est, à la villa Raphaël ; au couchant, à la demoiselle Walter et au nord, à monsieur Husson, le terrain d'une contenance de deux cent vingt-sept mètres carrés.

Cette adjudication a eu lieu moyennant le prix principal de *trente mille cinquante francs*, ci. **30,050 fr.**

Une expédition dudit procès-verbal, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le six avril mil neuf cent un, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 9 avril 1901.

Dûment enregistré.

*Pour extrait :*  
(Signé) : A. BLANC.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu, 30

**VENTE APRÈS DÉCÈS**

Le samedi 20 avril 1901, à deux heures de l'après-midi et jours suivants, à la villa Colombe, sise à Monaco, avenue Monte Carlo, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles de salon, salle à manger et chambre ; de bibelots, tels que : bronzes, statuettes, faïences ; de tableaux paysage, marine et autres, de ou attribués à Courbet, Dupray, Lévy, Polizzi, etc.; et de divers bijoux, tels que : dormeuse solitaire, dormeuse pompador, bague jumelle, brillants, marquise, bracelets, peigne écaillé brillants, etc., le tout dépendant de la succession bénéficiaire de la dame d'Auriol, née Lacour.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

*L'Huissier :* Ch. TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, du Milieu, 30

**VENTE VOLONTAIRE**

Le jeudi 18 avril 1901, à deux heures de l'après-midi, à la villa Stéphanie, sise à Monte Carlo, rues Bellevue et Bel Respiro, il sera procédé par l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'un mobilier de salon, salle à manger et chambres à coucher.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

*L'Huissier :* Charles TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> KUNEMANN, avocat près le Tribunal Supérieur  
Villa de l'Avenir, rue Florestine, Monaco-Condamine

**EXTRAIT D'ACTE DE SOCIÉTÉ**

Fait en conformité des articles 49, 50 et 51 du Code de Commerce

D'un acte sous signature privée en date à Monaco du 20 mars 1901, enregistré le 27 mars 1901, (folio 79, case 5), il résulte que MM. CALORI François, CALORI Louis et Jules DURAND, tous trois domiciliés à Monaco, ont formé entre eux une Société en nom collectif pour l'industrie d'entreprises de travaux.

Les trois associés prendront part à la direction de la maison.

La raison de commerce est : **Calori frères et Durand.**

MM. CALORI François et DURAND signeront pour la

Société, leurs deux signatures à la fois étant de rigueur.

L'apport de MM. CALORI consiste en le matériel nécessaire à l'industrie ; celui de M. DURAND en la somme de six mille francs.

Le siège social est à Monaco, boulevard de l'Ouest.

La Société est faite pour une durée de quatre ans, à partir du vingt mars mil neuf cent un.

Monaco, le 3 avril 1901.

*Pour extrait :*

Signé : CALORI François,  
CALORI Louis,  
DURAND.

**MAISON MODÈLE**

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala  
IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médailles d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers et Paris  
*Pour la fabrication des objets en bois d'olivier  
Souvenirs du pays*

MAROQUINERIE EXTRA-FINE. — ARTICLES DE PARIS  
JOUETS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS  
GRAND RAYON SPÉCIAL DE PAPETERIE. — REGISTRES  
PHOTOGRAPHIES. — CARTES POSTALES  
FOURNITURES DE BUREAUX  
PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — EVENTAILS  
GANTS. — RUBANS. — VOILETTES  
CHAUSSETTES ET BAS DE SOIE. — CHEMISES DE SOIRÉES  
CRAVATES. — CHAUSSURES FINES  
OMBRELLES RICHES. — PARAPLUIES. — CANNES  
ARTICLES DE JEUX. — ROULETTES. — TAPIS  
ARTICLES DE VOYAGE

**English spoken — Man spricht deutsch**

**PRIX TRÈS MODÉRÉS**

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

**VIOLETTE DE MONTE CARLO**

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

**EAU D'IRIS DE MONACO**

EAU DE COLOGNE

**FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR**

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

**NESTOR MOEHR**

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

**AVIS**

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement.

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

**LEÇONS ET COURS**

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de St-Maur

Rue Grimaldi, n<sup>o</sup> 25 — Condamine

et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

**LE MONTEUR**  
**DE LA MODE**  
paraissant tous les **Samédis**  
**20 PAGES** GRAND FORMAT  
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE  
DES JOURNAUX DE MODES  
CONTIENT :  
PLUS DE MODELES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
QU'AUCUN AUTRE  
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> N<sup>o</sup>s.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Imprimerie de Monaco — 1901

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE** (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

AVRIL	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
1	759. »	760. »	762. »	763. 2	763. »	12.7	12.8	12.9	12.5	12. »	88	E. faible.	Couvert, pluie.		
2	764. 8	764. 9	764. »	765. »	765. 5	13. 4	16. 1	17. 6	14. »	13. 1	89	E. et O. faible.	Nuageux.		
3	767. »	766. 8	766. 5	767. 4	767. 8	14. »	17. »	16. »	14. 2	13. 8	87	id.	id.		
4	767. »	766. »	764. 8	763. »	762. 7	15. »	15. 5	16. »	14. »	14. 7	89	E. et N.-O., faible.	Variable.		
5	762. »	761. »	760. »	759. »	759. »	14. 8	17. 2	16. »	14. 3	13. 9	89	N.-O. faible.	Couvert.		
6	759. 7	760. »	760. 5	761. »	762. 4	16. 1	18. 4	19. »	15. 5	14. »	88	N.-E. faible.	Variable.		
7	760. 5	759. 8	758. 6	759. »	759. 5	15. »	16. 2	16. »	14. 8	13. 9	87	S.-E. faible.	Couvert.		
DATES		1	2	3	4	5	6	7							
TEMPÉRATURES		Maxima.	12.9	18.6	18. »	16.5	17.2	19.1	17.2						
EXTRÊMES		Minima.	11.9	12. »	11.8	12. »	12.5	13.2	13. »						
											Pluie tombée : 13 <sup>mm</sup> 5				